



## Le Sénégal et la Mauritanie finalisent un accord sur la pêche

**Conclu initialement fin mars, un accord de pêche a été signé entre la Mauritanie et le Sénégal en marge du sommet de l'Union africaine de Nouakchoot. L'ancien accord était caduc depuis plus de deux ans.**

Le protocole d'accord sur la pêche signé entre le Sénégal et la Mauritanie contient plusieurs points, dont le principal est l'autorisation donnée aux pêcheurs sénégalais de se rendre dans les eaux mauritaniennes. Ils auront le droit d'y pêcher 50 000 tonnes de petits poissons pélagiques par an et d'utiliser 400 embarcations maximum.

En échange, les Mauritaniens toucheront l'équivalent de 10 euros pour une tonne de petits animaux pélagiques pêchés, essentiellement pour couvrir les frais de procédure de contrôle des quantités pêchées, selon le ministre mauritanien de la Pêche, Nani Ould Chrougha, qui estime qu'il s'agit d'un « d'un don plus que d'un accord commercial ».

« La Mauritanie a inscrit sa gestion dans la durabilité et donc il est extrêmement important pour nous de veiller à identifier et à dénombrer les quantités qui sont pêchées pour nous permettre de ne pas retirer, de ne pas extraire de la nature plus que ce qu'elle peut nous en donner », explique le ministre Nani Ould Chrougha.

« Dans ce cadre, la loi prévoit que l'ensemble des captures réalisées dans nos eaux territoriales puissent être débarquées et connues à l'avance, poursuit-il. Je pense qu'il y va de l'intérêt des pêcheurs eux-mêmes que la préservation de la ressource soit un objectif qui est bien partagé entre les deux gouvernements ».

### Quai de débarquement

Après de longues discussions et concessions, une solution a donc finalement été trouvée. Les ministres de la Pêche des deux pays ont identifié un endroit du littoral mauritanien, où le poisson pêché par les pirogues sénégalaises sera débarqué, contrôlé et pesé.



« Nous reconnaissons que la République islamique de Mauritanie a consenti beaucoup d'efforts pour cet accord de pêche, se félicite le ministre sénégalais de la Pêche, Oumar Gueye. La nouvelle législation en matière de pêche en Mauritanie impose de débarquer toutes les captures inter-mauritaniennes, ce qui sera le cas dans le cadre de ce protocole. Un quai va être construit. C'est un effort important de la partie mauritanienne, à trois kilomètres de Saint-Louis ».

Les travaux d'aménagement du quai de débarquement doivent débuter dans les prochains jours, selon Nouakchott. Il devra permettre aux pêcheurs d'accoster en toute sécurité, mais aussi offrir des garanties sanitaires lors de la manipulation du poisson. Une route doit aussi être construite pour faciliter l'accès au site.

**Lien article :** <http://www.rfi.fr/afrique/20180703-senegal-mauritanie-peche-accord-oumar-gueye-nani-ould-chrougha>